

Le hockey sur glace

et la propriété intellectuelle

Aujourd'hui, un gardien de but est bien protégé contre les lancers foudroyants, les coups de bâtons accidentels et les collisions avec d'autres joueurs. L'équipement a beaucoup évolué depuis le temps où on se protégeait le tibia avec des magazines et où on fixait des lames aux bottes. Le progrès peut être facilement retracé dans l'équipement du gardien de but qui constitue un bon exemple de l'ingéniosité inventive et progressive. En effet, aux débuts de ce sport, le gardien de but était très peu protégé, mais avec le perfectionnement des lancers, il a fallu songer à améliorer son équipement.

Les grands amateurs de hockey peuvent probablement énumérer les nombreux progrès réalisés au fil des ans.

Il y a une autre facette à la protection! Tout ce que VOUS inventez, écrivez, concevez ou dessinez est considéré comme faisant partie de la « propriété intellectuelle » (PI) et peut être protégé!!!

En gardant à l'esprit que le brevet est associé à la structure et le dessin industriel à l'aspect d'un article, il est possible de décrire ces deux formes de PI en utilisant l'équipement du gardien de but comme exemple.

- **Filet** : Il a comme ancêtre deux poteaux enfoncés dans la glace. Au tournant du siècle, Francis Nelson installe un filet entre les deux poteaux, inventant ainsi la cage du gardien de but que l'on connaît. Il y a également plusieurs brevets attachés aux divers types de fixation des poteaux.
- **Patins** : Les patins à fixation par ressorts, inventés en 1854 par John Forbes, sont à l'origine du patinage et du hockey d'aujourd'hui. Pour le monde de l'invention, il s'agissait là d'un autre petit pas, mais pour le monde du hockey c'était un pas de géant!
- **Jambières de gardien de but** : Les premières ressemblaient aux protecteurs utilisés au cricket. En 1920, Emil «Pop» Kenesky (né Knischewoky) les modifie et leur donne essentiellement l'aspect (dessin industriel) qu'elles ont encore de nos jours. Il aplatit et élargit la face extérieure de la jambe afin de réduire le rebondissement de la rondelle. Son invention est brevetée le 5 novembre 1929 et porte le numéro 294435.
- **Culotte de gardien de but** : Vers la

fin des années 20, le gardien de but commence à se jeter par terre pour arrêter la rondelle, de sorte qu'il est nécessaire d'ajouter un rembourrage au niveau des hanches et du coccyx. La culotte est confectionnée en toile renforcée et le rembourrage est constitué de caoutchouc-mousse recouvert de feutre.

- **Gants (bouclier et attrape-rondelles)** : Vers 1915, on ajoute un rembourrage aux gants du gardien de



but. En 1944, Emile Francis modifie un gant de baseball (joueur de premier but) créant ainsi le gant attrape-rondelles du gardien de but. À la même époque, un américain, Frank Brimsek, invente le gant bouclier en fixant, à l'aide d'un ruban adhésif, un morceau de contre-plaqué sur la face extérieure de son gant.

- **Protecteurs de bras et de poitrine** : Ils sont issus des jambières utilisées par l'arbitre et le receveur au baseball (dessin industriel).

- **Bâtons de hockey** : Au tournant du siècle, les bâtons sont fabriqués en orme et en une seule pièce et se vendent 25 cents. Le bâton de gardien de but existe déjà à cette époque. En 1940 les bâtons com-

posés de deux sections font leur apparition. Les lames de rechange sont par la suite brevetées. Frank Bassett obtient le brevet (847193) de cette invention en 1970.

- **Masque de gardien de but** : Il semble que la protection a progressé des pieds vers la tête! Dans les années 30, Clint Benedict a recours à un masque en cuir pour protéger son nez cassé. C'est vraiment Jacques Plante qui en 1959 instaure le port du

masque, faisant alors oeuvre de pionnier et défiant la pratique de ses pairs. Pourtant, avec l'arrivée des bâtons à lames recourbées, ce type de protection est devenu impératif.

- **Casque de protection** : Les casques de hockey contemporains sont un mariage de dessin industriel et de matériau brevetable. En 1930, G. Owen porte un casque de football partiellement à des fins de protection.
- **Rondelle** : Aux débuts les joueurs utilisaient une balle de crosse. C'est en 1890 qu'on utilise pour la première fois une rondelle en caoutchouc ayant un pouce d'épaisseur et trois pouces de diamètre. Les premières rondelles étaient fabriquées de deux épaisseurs de caoutchouc collées ensemble et il arrivait souvent qu'elles se brisaient en deux au cours d'une partie. Une boîte de conserve, un cône de pin et même une « pomme de route » ont souvent tenu lieu de rondelle aux enfants qui en étaient à leur premier

essai à ce sport.

Marques de commerce^{MC} : Si vous observez bien l'écusson de notre gardien de but, vous verrez les lettres MC. Soyez assuré que l'emblème de votre équipe de hockey préférée est protégé par une marque de commerce. De plus, les t-shirts, les bandeaux et les autocollants pour pare-chocs arborant le symbole sont également protégés.

Droits d'auteur : Si vous pensez à reproduire un vidéo des héros du hockey, des cartes de hockey ou un article tiré d'un journal, vous devez approuver à commettre des actes de piratage, à moins bien sûr que vous ayez obtenu la permission au préalable.

Topographies de circuits intégrés : Le capteur placé dans le filet renferme des puces électroniques qui font l'objet de ce type de protection. Il en va de même pour la rondelle scintillante qui se déplace à la vitesse de l'éclair sur votre écran de téléviseur.

Nous remercions particulièrement Dan Diamond et ses associés qui ont fourni les renseignements historiques à l'OPIIC. Référence : Dan Diamond and Associates, Inc., *The Spirit of the Game*, Random House, Canada, 1995.

Questions :

1. Quelles deux villes canadiennes prétendent être le berceau du hockey moderne?
2. Dans quelle ville canadienne, la première partie de hockey a-t-elle été jouée selon les règlements?

3. Si la rondelle se brise sous l'effet d'un lancer et qu'une demi-rondelle seulement pénètre dans le filet, y-a-t-il un but?

Réponses :

1. Kingston et Halifax.
2. Montréal.
3. Non. Pour qu'il y ait un but, le règlement stipule que la rondelle doit traverser la ligne rouge. Une rondelle, selon la norme officielle, a un certain format. Ainsi, un morceau de rondelle n'est pas une rondelle et ce fait il n'y a pas de but. (Selon la décision de l'arbitre Waghomre).

Vous pouvez rejoindre l'OPIIC au :
 Téléphone: (819) 997-1936
 Télécopieur: (819) 953-7620
 Visitez notre site web:
<http://info.ic.gc.ca/opengov/cipo/>



Industrie Canada / Industry Canada

OPIIC
 OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ
 INTELLECTUELLE DU CANADA



CIPO
 CANADIAN INTELLECTUAL
 PROPERTY OFFICE

INDUSTRY CANADA / INDUSTRIE CANADA



228270

radă